

# EPORA

**Établissement public foncier**  
Au cœur de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes

**DÉCISION N° D18-212**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Je soussignée, Madame Florence HILAIRE, agissant en qualité de Directrice Générale de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes, nommée à cette fonction par arrêté du Ministère de la Cohésion des Territoires NOR : TERL18023713A en date du 27 septembre 2018, publié au Journal Officiel de la République Française le 9 octobre 2018,

*Vu le Décret n° 98-923 du 14 octobre 1998 portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes et notamment son article 14 relatif aux compétences du Directeur Général ;*

*Vu le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*

*Vu la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur Général ;*

*Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R\*321-9 et suivant ;*

*Vu la délégation de signature N°D18-150 du 03/09/2018 annulée et remplacée par la présente décision.*

Décide par la présente que **Sophie DAVILLÉ**, Chargée de mission des fonciers Etat en Nord Isère, reçoit délégation de signature permanente pour la constatation et la certification du service fait, concernant les dossiers/opérations dont elle a la charge.

Fait en deux exemplaires originaux à Saint-Etienne, le 5 novembre 2018

  
Florence HILAIRE  
Directrice Générale

Sophie DAVILLÉ  
Chargée de mission des fonciers Etat en Nord Isère

